



**Approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire
du transfert de la cotation des titres de la société HIOLLE Industries
d'Euronext vers Alternext**

Le 11 Juin 2012

L'Assemblée Générale des actionnaires de HIOLLE Industries réunie le 08 Juin 2012 a autorisé le transfert de la cotation des titres de la Société du marché réglementé NYSE Euronext vers le marché régulé NYSE Alternext, sous réserve de la validation du transfert par le Conseil d'administration d'Euronext Paris.

Motifs et modalités du transfert

La présence de la Société sur Euronext Paris la conduit à observer une réglementation lourde et inadaptée à sa situation sans offrir d'avantage particulier en termes de valorisation ou de liquidité du titre. Ainsi, le transfert de ses titres d'un marché à l'autre devrait simplifier son fonctionnement et alléger significativement le coût annuel de la cotation.

Sous réserve de l'accord d'Euronext Paris, le calendrier simplifié prévisionnel du transfert de la cotation serait le suivant :

- le 11 Juin 2012 : information relative à la décision définitive de transfert (2nd communiqué),
- à compter du 08 Août 2012 : radiation d'Euronext et admission sur Alternext.

Principales conséquences de ce transfert

Ce transfert aura pour conséquence d'alléger certaines obligations réglementaires qui pèsent aujourd'hui sur la Société.

En termes d'informations financières, HIOLLE Industries ne sera plus tenue de publier des informations trimestrielles. Elle publiera ses comptes semestriels dans un délai de quatre mois et non plus de deux mois. La Société publiera également, dans les quatre mois de la clôture, ses comptes annuels, un rapport de gestion et les rapports des Commissaires aux comptes. La Société sera également dispensée d'établir et de diffuser un rapport du Président du Conseil de surveillance sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise. De même, elle ne sera plus tenue d'établir ses comptes selon les normes IFRS.

Cependant, dans un objectif de transparence auprès de ses investisseurs, la Société a choisi de maintenir l'application des normes IFRS et de continuer à publier des informations trimestrielles, bien qu'elle soit dispensée de ces obligations après le transfert effectué.

La protection des minoritaires, en cas de changement de contrôle, est assurée sur Alternext au moyen de la procédure de garantie de cours qui impose à l'acquéreur d'un bloc, lui conférant plus de 50 % du capital ou des droits de vote, de désintéresser tous les actionnaires et par le dépôt d'une offre publique obligatoire aux minoritaires en cas de franchissement du seuil de 95%. Toutefois, il est à noter que s'agissant d'un transfert de cotation d'Euronext Paris vers Alternext, les règles applicables à Euronext Paris en matière d'offres publiques, de franchissements de seuil, de déclarations d'intention restent applicables à la Société pendant une durée de trois ans à compter de la date d'admission des actions à la cotation sur Alternext.

La Société continuera de porter à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours et toute information portant sur les opérations de ses dirigeants.

Conformément à l'article L.225-209-1 du Code de commerce, la Société pourra poursuivre un programme de rachat d'actions dont les finalités sont définies par l'assemblée générale des actionnaires, étant précisé que l'autorisation donnée par l'assemblée porterait sur un maximum de 10% du capital social et serait d'une durée maximale de dix-huit mois.

* * *

A propos du Groupe HIOLLE Industries

HIOLLE Industries (Euronext Paris : HIO) apporte son expertise aux industriels dans trois domaines : les métiers du métal pour les grands acteurs de l'industrie et de l'environnement, les services électriques et mécaniques pour les industriels du ferroviaire et des transports propres, et l'ingénierie énergétique. HIOLLE Industries est fortement implanté dans le Nord de la France, sa région d'origine.

Reuters : HIO.PA – Bloomberg : HIO FP – www.hiolle-industries.com

Contact

Groupe HIOLLE Industries
Véronique HIOLLE
Présidente du Directoire
vhiolle@hiolle-industries.fr